

## **Séance du 31 mai 2021**

### **Finances**

Au terme d'une présentation détaillée du Directeur financier Didier PASSELECQ puis de l'Echevin des Finances Hubert BERTRAND, le compte communal 2020 et la modification budgétaire n°2 (2021) ont été soumis à l'assemblée. La majorité a voté 'pour', les partis de l'opposition se sont abstenus.

### **Secteur culturel**

Après les explications de l'Echevin de la Culture Grégory LECLERCQ, l'assemblée a accepté qu'un subside communal de 83.750 € soit octroyé au Centre culturel de Nivelles asbl pour les projets et partenariats à venir, dans le cadre du soutien aux secteurs de la culture et des arts.

### **Solidarité internationale**

Suite aux candidatures reçues dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Conseil consultatif Nord-Sud via les supports communaux, l'Echevin Grégory LECLERCQ s'est réjoui que plusieurs projets de coopération reçoivent un subside (ACDA, MOJOCA, Alliance Kivu et New Vision School) au terme de l'étude des dossiers introduits.

### **Rénovation de voiries**

A propos de l'approbation des conditions et mode de passation pour la rénovation de la rue de l'Athénée, l'Echevin des Travaux Pascal RIGOT a précisé qu'il s'agit du renouvellement de la voirie et du réseau d'égouttage (335.914,17 € TVAC) ; une subvention de la Région wallonne de 186.000 € sera octroyée pour ce chantier dans le cadre du Plan PIC. Approbation des conditions et mode de passation pour la rénovation des rues Saint-Jean et des Pécheurs (227.860,27 € TVAC).

### **Permis de végétaliser**

Au terme d'une présentation de l'Echevin du Développement durable Pascal RIGOT, les édiles ont approuvé le projet de permis de végétalisation (voir page 3).

### **Val de Thines**

Le Bourgmestre Pierre HUART a d'abord précisé que le projet n'est pas remis en question : en matière de développement territorial, priorité est donnée par le Collège communal à l'élimination des chancre existants, à l'assainissement des lieux et à leur réhabilitation en quartiers, en particulier pour les sites proches de la gare et de l'hyper-centre. Ce choix permet aussi de ne pas étendre la ville dans les campagnes et donc de préserver celles-ci et les exploitations agricoles. Pierre HUART a aussi rappelé l'impérative nécessité d'avoir une nouvelle école primaire et une salle de sport conjointes. Suite aux interventions de André FLAHAUT (PluS) et d'Evelyne VANPEE (cdH) pointant certaines hésitations, Germain DALNE (LB) a réagi : le projet mûrit en fonction des avis reçus d'institutions officielles et des réflexions. Pascal RIGOT a exposé les différentes motivations techniques justifiant le refus d'ouverture des voiries : avis défavorables des pompiers pour 3 blocs de bâtiment, pas de connexion avec les futures voiries des phases suivantes et un projet qui ne contribue pas aux objectifs du respect du Décret Voiries. Isabelle BOURLEZ a rappelé que le projet doit intégrer la ZEC et que l'école doit être réalisée dans la phase 1. Le Bourgmestre Pierre HUART a conclu que, selon les services techniques communaux, le réseau de voiries présenté aux édiles ne rencontrait

pas les objectifs du décret « voiries », e.a. en ce qui concerne le maillage de modes doux. La création des nouvelles voiries a été rejetée par 21 votes (LB, Ecolo, cdH et DéFI).

### **Mobilité**

Véronique VANDEGOOR (DéFI) s'est interrogée : la Ville pourrait-elle demander à la Région wallonne une révision quant aux feux de signalisation des boulevards ceinturant l'intra-muros qui ne rempliraient plus leur rôle, notamment avec des conséquences pour la campagne ? Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que les soucis rencontrés dans la campagne sont liés au trafic émanant des parcs d'affaires (Nord et Sud). Par ailleurs, ces feux n'ont pas fait l'objet d'une remise en cause dans le cadre de la mise à jour du Plan communal de Mobilité.

### **Occupation de la voie publique - tarifs des panneaux**

Véronique VANDEGOOR a proposé que le tarif des occupations de voirie de moins de 24 heures soit revu à la baisse pour les particuliers. L'Echevin Hubert BERTRAND a expliqué que le système a été rationalisé au mois de novembre dernier, suite aux problèmes rencontrés avec la procédure précédente. Une évaluation sera effectuée d'ici quelques mois.

### **Coupe d'Europe de football**

Véronique VANDEGOOR a demandé les intentions de la Ville si des événements devaient être sollicités par une association. L'Echevin des Fêtes Benoît GIROUL a expliqué qu'un protocole est à l'étude, le Codeco du 4 juin devrait éclaircir la situation. L'Echevin des Sports Hubert BERTRAND a précisé que rien ne sera organisé par l'association nivelloise Red Lords à court terme, vu le nombre limité de personnes permis au vu des mesures sanitaires.

### **La vaccination à Nivelles**

Aux questions de Véronique VANDEGOOR, le Bourgmestre Pierre HUART a répondu que le taux « 1<sup>ère</sup> dose » est de 44 % et celui « 2 doses reçues » de 18 %, ce qui porte Nivelles en tête des communes de la Province du Brabant wallon.

### **Page Facebook Ville de Nivelles**

Aux questions de Bernard DE RO (cdH), le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué qu'il a créé personnellement cette page à une période où grand nombre de mandataires se moquaient des réseaux sociaux. Aujourd'hui, le service Communication rédige nombre d'articles d'informations ; par ailleurs, un partage d'articles de presse suivant la règle de « 1 paragraphe » est effectué lorsque l'article est payant.

### **Marché des Créateurs et des Artisans**

L'Echevin des Marchés Benoît GIROUL a d'abord précisé que les exposants ont été choisis suivant les critères réglementaires. Le retour tant des exposants que des commerçants est positif, le projet continuera comme annoncé.

### **Site des Récollets - espaces verts**

Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué qu'il y a un accord de principe du Collège communal sur l'idée de racheter une partie du site. Une réunion avec le promoteur est prévue prochainement.

### **Litige des pompiers**

Le Bourgmestre Pierre HUART a expliqué que le dossier subit une procédure très longue. Concernant les astreintes, plusieurs pompiers se sont pourvus en cassation, la procédure est en cours.

### **Cas positifs à Nos Tayons**

Lousion RENAULT s'est interrogé quant à cette actualité, tout en soulignant « l'obligation morale » du personnel de ce type de structure à se faire vacciner. La Présidente du CPAS Colette DELMOTTE a confirmé qu'il n'existe pas de disposition contraignante à ce sujet. Le reconfinement des lieux est toujours nécessaire, avec un nouveau testing le 3 juin. Si les résultats le permettent, une ouverture progressive pourrait être envisagée. Quoi qu'il en soit, les gestes-barrière restent d'actualité même en étant vacciné !

\* Compte-rendu non exhaustif des points abordés en séance publique.